

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 19 octobre 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ENV 005-2614/17/BM**

**■ Demande de subvention Opération Grand Site (OGS) auprès de la DREAL PACA  
MET 17/4425/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a par délibération intégré le Grand Site Sainte-Victoire, dont elle s'est engagée à poursuivre le projet de territoire autour du label Grand Site de France.

Pour 2017 doivent être prioritairement menés :

- la démarche de renouvellement de la labellisation Grand Site de France ;
- les projets de restauration des équilibres paysagers caractéristiques et du patrimoine.

L'Opération Grand Site est la démarche proposée par l'Etat aux collectivités territoriales, portée localement par la DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation.

Elle poursuit trois objectifs : restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site, améliorer la qualité de la visite, et favoriser le développement socio-économique dans le respect des habitants. Et elle a pour finalité d'accompagner le territoire vers l'obtention du label Grand Site de France.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention pour le programme OGS 2017 auprès de la DREAL PACA pour un montant de 60 000 euros HT.

Le coût prévisionnel de ces opérations est estimé à 103 750 euros HT.

**Signé le 19 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 octobre 2017**

**Le Plan de financement prévisionnel de ces opérations est le suivant :**

ORGANISMES SOLLICITES	OPERATIONS	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
ETAT OGS	Glacière Délubre	30 %	7 500 euros
	Restanque RD17	30 %	6 300 euros
	Accompagnement Label	80 %	46 200 euros
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Glacière Délubre	70 %	17 500 euros
	Restanque RD17	70 %	14 700 euros
	Accompagnement Label	20 %	11 550 euros

**Descriptif des opérations concernées :**

**Sauvegarde de la glacière du Délubre (commune de Vauvenargues) :**

La glacière du Délubre, située sur la commune de Vauvenargues en piémont du versant nord de Sainte-Victoire, est le seul élément de patrimoine rural de ce type des 2 massifs Concors et Sainte-Victoire. A proximité, les seules autres glaciers relativement bien conservés se trouvent dans les massifs de la Sainte Baume et de l'Étoile. Cet ouvrage, qui apparaît sur le cadastre napoléonien, avait pour fonction de fabriquer et conserver la glace pour l'approvisionnement de Marseille. A l'abandon, elle menace aujourd'hui de s'effondrer entièrement. Etant donné son intérêt patrimonial, un projet de sauvegarde a été initié en 2015. Une étude de faisabilité a été réalisée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches du Rhône. Il convient de mener des opérations de stabilisation et de reprise des murs en pierres sèches. Ces travaux peuvent bénéficier d'un financement à hauteur de 30 % par des crédits Opération Grand Site.

**Restauration d'un mur de restanque le long de la route RD17 (commune de Puyloubier) :**

Les débroussaillages effectués en bord de RD17 dans le cadre des obligations légales de débroussaillage, ont mis en évidence la présence d'une ancienne restanque présentant un état de détérioration avancé. Cet élément de patrimoine rural ancien est intégré dans un paysage remarquable visible directement depuis la route, présentant en arrière plan la face sud de la Montagne Sainte-Victoire. Cette découverte a conduit la commune de Puyloubier à solliciter la direction du Grand Site Sainte-Victoire pour que soit instruit un projet de restauration du mur sur un linéaire d'environ 70 mètres.

**Accompagnement du renouvellement du label Grand Site de France :**

Le territoire du syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire organisé autour du site classé Sainte-Victoire s'est vu attribuer le label Grand Site de France en 2004, puis renouveler en 2011 en reconnaissance des actions de préservation du site et des paysages entreprises depuis les années 90.

Aujourd'hui, après quatorze ans de labellisation, la Métropole est amenée à instruire une nouvelle demande d'attribution du label Grand Site de France dans un environnement radicalement différent.

En effet :

- le classement de Concors en 2013 a englobé la partie varoise du massif, hors des limites territoriales historiques du Grand Site ;
- la dissolution du syndicat mixte fin 2016 a été suivie de son intégration à la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant que direction au sein du Territoire du Pays d'Aix ;

**Signé le 19 Octobre 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 30 octobre 2017**

- les attentes en matière de labellisation ont évolué. Il ne s'agit plus d'inscrire uniquement des projets d'aménagement liés à l'accueil du public ou à la réhabilitation de sites dégradés, il s'agit aujourd'hui de proposer en supplément, l'intégration des habitants et acteurs sociaux et économiques au portage et au développement du label. La label ne concerne donc plus seulement que les aspects esthétiques et de paysages mais également le développement économique, les filières de produits et de prestations locales et l'emploi.

Ces évolutions rendent nécessaires une révision des limites du site, la mise en place d'une gouvernance, et l'établissement d'une stratégie qui répondent aux nouveaux enjeux de ce territoire. Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire insiste notamment sur l'implication des acteurs économiques pour l'émancipation du label et l'adhésion de tous à ce projet de territoire.

Autant de démarches à co-construire par les élus et l'ensemble des partenaires et groupes sociaux présents sur et autour du site classé pour les six prochaines années.

Cette situation complexe demande une méthodologie adaptée, et fait appel à une ingénierie très spécifique de gestion de projet, de logiques d'acteurs et d'animation de réunions locales. La direction du Grand Site Sainte-Victoire, en charge de la démarche, ne dispose pas de ces compétences particulières, qui relèvent de consultants spécialisés. Cette situation est également à mettre en rapport avec les évolutions de personnel subies et le non recrutement de 3 agents en remplacement de 3 cadres partis dans d'autres collectivités ou à la retraite fin 2016.

La Métropole est donc amenée à solliciter l'appui d'un intervenant ou d'un cabinet extérieur pour une durée de 12 à 16 mois.

Il convient de préciser que cet appui pourra, le cas échéant, apporter une aide méthodologique et stratégique aux regards des spécificités et attentes du ministère pour l'attribution du label.

Cet appui peut être soutenu à hauteur de 80 % dans le cadre des crédits de l'Opération Grand Site sollicités.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ENV 001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 relative à la dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire - Modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La circulaire NOR:DEVL1027436C du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Signé le 19 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 octobre 2017

### **Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation des opérations suivantes : sauvegarde de la glacière du Délubre (commune de Vauvenargues), restauration d'un mur de restanque le long de la route RD17 (commune de Puyloubier), accompagnement du renouvellement du label Grand Site de France ;

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter une aide financière de 60 000 euros HT auprès des services de l'État (DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), dans le cadre du programme Opération Grand Site, au titre de l'année 2017, et à signer tout document y afférant pour la réalisation de ces opérations.

#### **Article 2 :**

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget 2017 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les lignes 2970 en investissement et 611 en fonctionnement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA